

Le 7 novembre 2014

Madame,  
Monsieur,

Banque Nationale Investissements propose de modifier la façon dont certains coûts sont acquittés par ses fonds d'investissement, et en tant que détenteur d'un ou plusieurs de ces fonds, vous êtes invité à voter sur ce changement. La documentation jointe présente une explication très détaillée du changement proposé, en termes juridiques. Nous avons pensé qu'il serait utile de vous fournir un sommaire court et simple en guise d'introduction, afin de vous permettre de comprendre plus facilement les documents en annexe, et idéalement, de décider de quelle façon vous prononcer.

Le montant total facturé à un fonds d'investissement pour ses coûts d'opération et de distribution est connu sous le nom de ratio de frais de gestion (RFG) du fonds. Celui-ci, exprimé en pourcentage de l'actif du fonds, est facturé directement au fonds. Le RFG est composé de trois éléments. Le premier, les frais de gestion, est un pourcentage fixe. Le deuxième élément, les taxes associées, est déterminé en fonction des pourcentages fixes de la TPS, TVP ou TVH en vigueur dans les différentes juridictions dans lesquelles le fonds est distribué. Les charges opérationnelles sont le troisième élément, et couvrent les coûts variables associés au dépôt de documents règlementaires, à l'audit du fonds, à l'envoi de relevés et de documents fiscaux, etc. Historiquement, les sociétés de fonds comptabilisaient tous ces coûts et les facturaient au fonds. Ce montant est aussi exprimé en pourcentage de l'actif du fonds, mais c'est un pourcentage qui variera d'année en année dépendamment de la fluctuation des coûts sous-jacents.

Banque Nationale Investissements propose de convertir certaines des charges opérationnelles variables du fonds en frais fixes, appelés frais d'administration à taux fixe, et par le fait même, d'absorber toute différence entre le montant fixe et les coûts réellement encourus. Nous pensons que ce changement vous sera bénéfique, car il vous apportera une plus grande prévisibilité et transparence vis-à-vis de certains coûts liés à votre fonds, et en définitive, vous protégera contre certaines augmentations futures de ces coûts telles que la hausse des frais postaux et des honoraires d'audit. Toutefois, il est important de comprendre que ce changement vous empêchera de profiter de toute diminution future de ces coûts.

Nous pensons qu'il est important que vous compreniez ce que ce changement pourrait représenter en termes concrets. Si nous comparons les frais d'administration à taux fixe qui seraient inclus dans les RFG facturés à nos fonds une fois la modification proposée mise en œuvre, ces frais seraient en fait inférieurs ou égaux aux coûts variables qui étaient inclus dans les RFG annualisés calculés en date du 30 juin 2014 selon le processus actuel.

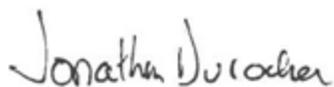
Cette modification proposée a été présentée et revue par le comité d'examen indépendant de votre fonds – un groupe de cinq personnes indépendantes nommées pour examiner les conflits d'intérêts qui leur sont soumis par Banque Nationale Investissements. Ce comité a établi que cette proposition atteint un résultat équitable et raisonnable pour les fonds.

Pour exprimer votre vote, il vous suffit de remplir et de signer le formulaire de procuration ci-joint et de le retourner à notre agent, Services aux investisseurs Computershare inc., en utilisant l'enveloppe prépayée ci-jointe. Vous pouvez également télécopier le formulaire complété (1-866-249-7775) ou voter en personne lors de l'assemblée extraordinaire qui aura lieu à Montréal le 16 décembre 2014. Les détails de cette assemblée vous sont fournis dans la circulaire d'information accompagnant le formulaire de procuration ci-inclus.

La mission de Banque Nationale Investissements est d'offrir à ses clients une gamme de solutions d'investissement des plus complètes et de haute qualité, gérées efficacement, et qui s'appuient sur l'expertise de gestionnaires d'actifs tiers réputés provenant du monde entier. Nous considérons que l'amendement proposé décrit précédemment est entièrement en lien avec cette mission, et nous vous invitons à y prêter une attention particulière.

En terminant, nous vous remercions de nous confier la gestion de vos placements.

Sincères salutations,



Jonathan Durocher  
Président et chef de la direction  
Banque Nationale Investissements inc.